

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 2 octobre 2007

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le mardi 2 octobre 2007 à 20 h 30 Salle des Fêtes de Montholier, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Emile ETIEVANT, Jean LETROUBLON, Dominique BONNET, et Gérard BOUDIER (Vice-Présidents), Maurice MIDOL, Monique REVERCHON, Bernard BRENIAUX, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Serge DAYET, Robert TOURNIER, Jean-Pierre KOEGLER, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Annie JACQUOT, Augustin MONNERET, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Gilbert BULABOIS, Véronique LAMBERT, Michel VIEILLE, Jacques LHOMME, Ghania MAYOT, Maryse LAMY, Pierre CATHENOZ, Armande REYNAUD, Philippe NOIR, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Marie-Ange NICOULIN, Alphonse KLUR, Jean SONNEY.

Monsieur le Receveur de la CCCG était également présent

Etaient Excusés : Dominique MENETRIER, André LAMBERT, Robert LACROIX, Claude RENAUDIN, Jean-Michel BULABOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Jean-Claude COLLIN, Noël FOURNIER, Danièle MARCHI, Jacques MIGNOT, Annie REGAZZONI.

Etaient absents : Yves DECOTE, Jean-Claude CHARONDIERE, Jean-Paul BUCHET Yves LANDRY, Pascal LAGALICE, Roland BERTHELIER, Serge GREUSARD, Claude RENAUDIN, Jacques BULABOIS, Gérard BULLE, Dominique GRAND, Noël FOURNIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian SOMMER



Madame Marie-Ange CAPRON, Maire de Montholier, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Hors séance : Présentation des axes de développement du Pays du REVERMONT Poligny – Arbois – Salins par Isabelle CARDON-FOURNIER et Mathilde METZ.

Points présentés :

- Evaluation du programme leader +
- Nouveau programme leader 2007-2013
- Schéma Territorial de Développement Economique (STDE)
- Pôle d'Excellence Rural (PER)
- Stage culture au conseil de développement
- Pays d'Art et d'Histoire : Monsieur Yves-Marie LEHMANN expose que la candidature du Pays du REVERMONT au label Pays d'art et d'histoire est en cours de modification pour intégrer les territoires de la Communauté de communes de la Haute Seille et de la saline royale d'Arc et Senans.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire

Droit de préemption :

Renonciation au droit de préemption sur la parcelle ZI 311, actuellement cadastrée ZI 182 « Aux Bubles », propriété de la Société JURAGRUYERE pour laquelle Monsieur MACLE Michel s'est porté acquéreur.

Bail de sous location CLER :

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 28 mars 2007, autorisant la conclusion d'une convention de bail à loyer avec faculté de sous location pour le site des plâtrières de Grozon ; signature d'un bail de sous location avec la société CLER, exploitation forestière.

Ce bail, expirant à échéance du bail principal (23 septembre 2008), concerne un hangar de stockage ouvert, le montant du loyer est de 245,15 € HT par mois.

Le Président informe l'assemblée que la société GIROD LINE envisage de s'installer définitivement sur le site des anciennes plâtrières à Grozon. En outre, il précise que les loyers encaissés des 2 occupants équilibrent la dépense de loyer de la CCCG à Placoplâtres

Convention EUROP PREVENTIS :

Convention d'occupation précaire portant sur le bureau n° 10 signée le 6 septembre 2007 pour une durée de 14 mois – période du 1^{er} septembre 2007 au 31 octobre 2008.

Signature le 6 septembre 2007 de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire du 10 juin 2007 relative au bureau n°6, transférant l'objet de la convention au bureau n° 11 – période du 1^{er} septembre 2007 au 14 avril 2009. Ces modifications sont rendues nécessaires par le départ de la société ENETT.

Convention ATELIER DE DECOUPE :

Convention d'occupation précaire portant sur l'atelier n°2 de la pépinière artisanale signée le 13 juillet 2007 pour une durée de 3 mois – période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2007. Celle-ci prend fin à la signature de l'acte de vente.

2. Adoption du procès verbal de la séance du 23 mars 2007

Le procès verbal de la séance du 23 mars 2007 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Adoption du procès verbal de la séance du 28 mars 2007

Le procès verbal de la séance du 28 mars 2007 est adopté à l'unanimité sans observation.

4. Adoption du procès verbal de la séance du 28 juin 2007

Le procès verbal de la séance du 28 juin 2007 est adopté à l'unanimité avec une observation de Monsieur Jean-Louis DUFOUR portant sur le point n° 12 page 4. Il demande que soit précisé « je souhaite que soit mentionné que, en réponse à une question que je lui avais posée, le Président a indiqué que les travaux relatifs à la piste cyclable en Grimont sud sont inclus exclusivement dans l'espace commercial ».

5. Avant poursuite de l'ordre du jour, Monsieur Jean-Louis DUFOUR interpelle le Président sur la Taxe Locale d'Équipement et sa demande d'inscription à l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Président apporte en réponse avoir bien reçu sa demande écrite qui s'est croisée avec l'envoi des convocations au conseil, et en outre avoir prévu d'aborder le point en question et information diverse. Il souhaite que les travaux de l'assemblée se déroulent selon l'ordre du jour envoyé.

6. Exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères des assujettis à la redevance spéciale des gros producteurs

L'assemblée décide à l'unanimité l'exonération de TEOM pour l'année 2008 des locaux hébergeant une activité industrielle ou commerciale pour lesquels la redevance spéciale des ordures ménagères est facturée selon une liste établie par les SICTOM au titre de l'année 2007.

7. Transformation de poste en bibliothèque : transformation du cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe par assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de transformer le poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet (80 %) en poste du cadre d'emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non complet (80 %).

En réponse à Messieurs Roland CHAILLON et Robert TOURNIER qui s'interrogent sur la possibilité de candidatures d'autres personnes sur le nouveau poste, le Président rappelle les règles, à savoir que les postes sont ouverts par le conseil communautaire et les nominations faites par le Président.

8. Fixation des ratios d'avancement de grade des personnels

L'assemblée décide à l'unanimité de fixer à 35 % le pourcentage d'agents pouvant bénéficier de promotion de grade la même année dans la catégorie B au grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique avec arrondi à l'entier supérieur.

Il est rappelé que ce dispositif concerne uniquement 2 agents de l'Ecole de Musique attendu que tous les autres grades pourvus dans la collectivité le sont par moins de 2 agents. Le nouveau quota ne s'applique donc pas.

9. Approbation du rapport d'activité 2006 du SYDOM

Le conseil communautaire prend acte à l'unanimité du rapport de l'année 2006 du service d'élimination des déchets ménagers.

Le Président précise en outre que le coût global comporte une part importante au titre de l'élimination des ordures ménagères et Monsieur CHAILLON informe qu'une part des bacs gris n'est pas éliminée sur place mais transportée sur le secteur de Belfort. Monsieur Dominique BONNET précise que le stockage de ces bacs gris représente 26 % des déchets et que d'importants investissements ont été réalisés pour filtrer les fumées à la sortie des cheminées des incinérateurs.

10. Fonds anciens de bibliothèques : conservation préventive

L'assemblée décide à l'unanimité de donner son accord à l'opération de conservation préventive des fonds anciens de la bibliothèque dont le coût s'élève à 7 553,24 € HT. Elle porte sur l'acquisition de boîtes spéciales anti-feu, anti-UV....dans lesquelles insérer les documents. Cette opération entre dans les politiques du Conseil Régional de Franche-Comté qui pourrait subventionner sur la base de

Autofinancement Communauté de Communes du Comté de Grimont

$$7\,553,24 \text{ € HT} \times 75\% = 5\,664,93 \text{ €}$$

$$1\,888,31 + \text{TVA } 415,42 = 2\,303,73 \text{ €}$$

En réponse à Monsieur Alphonse KLUR, le Président précise que les fonds anciens ont été transférés de la commune de Poligny à la Communauté de Communes du Comté de Grimont avec le service bibliothèque.

11. Tènement immobilier Moulin de Brainans : complément de dossier Dotation de Développement Rural (DDR)

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'acquérir la partie du Moulin de Brainans nécessaire au fonctionnement de la SMAC et d'autoriser la réalisation d'un programme en amont de la maîtrise d'œuvre. Il précise que les dépenses prévisionnelles de 426 100 € afférentes à l'année 2007 incluent le programme et confirme le plan de financement prévisionnel comme suit :

- DDR 2007	170 000 €
- Conseil Régional	85 000 €
- Conseil Général	85 000 €
- Autofinancement Communauté de Communes du Comté de Grimont	86 100 €

Monsieur Jean-François GAILLARD souligne que le prix d'acquisition est plus élevé que prévu et interroge le Président sur l'augmentation des subventions des financeurs.

Monsieur le Président rappelle que les estimations ont été réalisées 3,5 ans en arrière et que l'opération doit s'équilibrer par l'encaissement des loyers selon le montage réalisé avec les partenaires.

12. Construction d'un Relais des Services Publics (RSP)

L'assemblée décide par 30 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions de donner son accord au portage d'un Relais Services Publics sur le territoire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont. Les missions du RSP sont principalement d'accueillir, informer, orienter, aider, accompagner les usagers dans leurs relations avec les divers organismes publics.

Les services à offrir à la population au RSP en projet sont notamment la Sécurité sociale, la CRAM, les caisses de retraites, l'ANPE, les ASSEDIC, Passerelle 39 (lutte contre les addictions), espace public numérique, pôle emploi développement, espace jeunes, CCAS. En réflexion également la tenue de permanences de l'ASEAJ (association pour la sauvegarde de l'enfance à l'adolescence du jura) sur missions de médiation familiale.

L'ensemble des services RSP et associations caritatives à loger dans le même bâtiment permettrait de compléter l'offre de service existante à Poligny avec les services sociaux départementaux (antenne locale rue Charles de Gaulle), le Point Info Jeunes, la poste, l'hôtel des finances en ville...

Or, le label national « Relais de services publics » n'est en aucun cas accordé par l'Etat à un projet communal qui doit impérativement être porté par une structure intercommunale. C'est pourquoi, la Préfecture a invité la commune de Poligny et son CCAS à se rapprocher de la Communauté de communes pour un dépôt du dossier par la Communauté de Communes du Comté de Grimont. Dans cette perspective, l'ensemble de l'organisation du projet ainsi que son financement sont assurés par la commune et le CCAS.

Monsieur Robert TOURNIER exprime son désaccord sur le principe en redoutant qu'il s'inscrive dans une logique de fermeture des services publics en milieu rural lié aux suppressions de postes de fonctionnaires. Il regrette notamment la fermeture prochaine des perceptions d'Arbois et de Sellières pour un transfert sur la commune de Poligny. Si le Président partage partiellement cette analyse, il refuse cependant l'opposition présentée des petits villages contre Poligny en rappelant que Poligny ne souhaite pas se développer au détriment des villages.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON, le Président expose que la labellisation RSP permettra d'obtenir des co-financements à hauteur de 30 % ainsi qu'un conventionnement avec les différents services.

Monsieur Bernard BRENIAUX observe l'absence d'activité des CCAS communaux (les dossiers d'aide sociale étant maintenant instruits à l'échelle départementale) en souhaitant à terme leur transformation en service inter communal. Monsieur Robert TOURNIER souligne l'importance d'un CCAS communal pour la proximité avec ses administrés. Monsieur Yves-Marie LEHMANN propose de reporter cette discussion plus tard en l'absence d'inscription à l'ordre du jour.

Madame Andrée ROY émet le souhait d'une proximité avec l'ASEAJ pour les missions familiales qui sont défaillantes sur le secteur.

Monsieur Dominique BONNET interroge sur l'opportunité d'un fonds de concours de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au CCAS de Poligny pour les services communautaires. Monsieur le Président propose de réfléchir ultérieurement à cette question.

A la demande de Monsieur Robert TOURNIER, la réponse du Président est portée au compte rendu de séance : « Non, le RSP n'a pas vocation à accueillir la Perception de Sellières ».

13. Cession de terrain à la SARL VMONT promotion

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de céder la parcelle ZH 322 au lieu dit « A la Barre » d'une contenance de 3 792 m² au prix de 42 € le m² à la société « VMONT Promotion ».

En réponse à Monsieur Bernard BRENIAUX, le Président précise que la parcelle où stationnent les camions n'est pas un parking de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Autorisation de signature est donnée au Président.

14. Cession de terrain en ZIA à Monsieur DADAUX Jean-Claude

L'assemblée décide à l'unanimité de céder une partie des parcelles de terrain ZI 157, ZI 158, ZH 36, ZH 37, ZH 38 et ZH 49 d'une contenance de 7 634 m², au sein de la Zone Industrielle Communautaire située à Poligny, sise au lieu dit « Au Velours », au prix de 1,98 € HT du m² à Monsieur DADAUX Jean-Claude ou à toute autre personne morale se substituant.

Monsieur Roland CHAILLON rappelle son souhait d'un plan d'aménagement de la zone industrielle sur 15 à 20 ans. Le Président précise qu'une étude est en cours mais qu'il souhaite répondre dans l'immédiat aux demandes urgentes des industriels. Une autorisation de signature est donnée au Président

15. Cession de terrain à la société MCTI, Monsieur MESNIER Franck

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de céder un terrain d'une contenance de 3 571 m² au prix de 1,98 € HT du m² à Monsieur Franck MESNIER, ou à tout autre personne morale se substituant, représentant la société MCTI. Une autorisation de signature est donnée au Président.

16. Acquisition du site Placoplâtre à Grozon

L'assemblée décide à l'unanimité l'acquisition du site des plâtrières de Grozon au prix principal de 220 000 € avec versement d'une indemnité d'immobilisation de 25 000 € dès l'accomplissement des formalités d'enregistrement (fonctionne comme un acompte et ne s'ajoute pas au prix d'achat)

Le Président précise que la société GIROD LINE qui est installée provisoirement sur les lieux souhaite y rester sans être propriétaire dans l'immédiat. Précédemment, cette société avait envisagé une construction en zone industrielle à Poligny (réponse à Monsieur Alphonse KLUR).

En réponse à Messieurs TOURNIER et CHAILLON, Monsieur BOUDIER précise que la voie ferrée a été détruite par Placoplâtre et que le projet de maraîchage à proximité est toujours d'actualité.

17. Bassin de rétention « Au Velours » : validation de l'avant projet

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'avant projet proposé réalisé par le cabinet IPSEAU et de lancer la phase projet pour la construction du bassin de rétention situé en zone industrielle « Au Velours ».

18. Questions et informations diverses

- Au vu du nombre de délibérations reçues en Communauté de Communes du Comté de Grimont qui représente le seuil de révision du montant de l'attribution de compensation, le Président propose que la commission des affaires générales, finances et personnel élargie à tout membre intéressé ouvre une réflexion sur ce point avant clôture de l'exercice. Accord unanime.

- Le dossier de l'OCMACS a été déposé en Préfecture, il est en attente du label de la part du ministère compétent. Dans l'attente, les opérations peuvent être lancées mais elles sont suspendues à la décision de l'Etat (réponse à Monsieur Robert TOURNIER).
- Taxe Locale d'équipement et demande de Monsieur Jean-Louis DUFOUR de reversement partiel à la Communauté de Communes du Comté de Grimont au titre des activités commerciales : le Président indique qu'il peut être étudié un moyen d'équilibre entre les frais de fonctionnement assurés par la commune de Poligny (maintenance, éclairage public...) sur les zones communautaires, la taxe locale d'équipement (TLE) perçue par la commune de Poligny et les dépenses d'investissements supportées par la Communauté de Communes du Comté de Grimont. Il informe l'assemblée des montants de TLE perçue par la commune de Poligny sur ces zones : pour 2005 : 23 076 €, pour 2006 : 0 €, et pour 2007 : 3 888 € à ce jour sous réserve de nouveau permis de construire dans l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Christian SOMMER

Yves-Marie LEHMANN